Chers actionnaires, partenaires, clients et employés

L'année fiscale 2025 a été une année de résultats remarquables pour Logitech.

Nous avons renoué avec une dynamique de croissance, progressant chaque trimestre pour atteindre une hausse du chiffre d'affaires de +6% en dollars américains par rapport à l'année précédente. Cette croissance s'est avérée généralisée, touchant les principales catégories de produits, les différentes zones géographiques ainsi que les canaux de distribution tant professionnels que grand public. Nous avons consolidé nos parts de marché dans les catégories stratégiques de notre portefeuille. Nous maintenons notre leadership en occupant la première ou seconde position dans 12 des 13 catégories où nous sommes présents. Et nous avons accompli cela tout en renforçant notre rentabilité – notre marge brute annuelle atteignant 43,1%, soit une hausse de 170 points de base par rapport à l'année précédente.

En conséquence, Logitech a clôturé l'exercice avec un bilan financier solide et une trésorerie saine. Le flux de trésorerie opérationnel a atteint 843 millions de dollars, et le solde de trésorerie en fin d'exercice s'élevait à 1,5 milliard de dollars. Nous avons également redistribué environ 800 millions de dollars aux actionnaires via des dividendes et des rachats d'actions.

Ces excellentes performances se reflètent également en interne. Notre dernière enquête auprès de nos collaborateurs a révélé un taux d'engagement de 78%, soit 9 points au-dessus de la moyenne du secteur. Dans le classement Forbes des meilleurs employeurs au monde, Logitech s'est hissée à la 20e place sur 850 entreprises.

DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PORTEUSES DE RÉSULTATS

Ces résultats traduisent le travail acharné de nos équipes et les progrès continus réalisés dans le cadre de nos priorités stratégiques:

Excellence produit et innovation de pointe: Nous avons lancé 39 nouveaux produits au cours de l'exercice 2025, innovant dans nos catégories existantes et en explorant de nouvelles catégories. Cette innovation a été récompensée par 10 Red Dot Awards et 4 prix iF de design, notamment pour des produits issus de nouvelles catégories comme le stylet MX Ink et la MX Creative Console. Plusieurs ont été primés à de multiples reprises, comme la caméra Logitech Sight, présente dans la liste des meilleures inventions de 2024 du magazine TIME, la liste des Swiss Innovations 2024 de la SonntagsZeitung, et la sélection des Next Big Things in Tech de Fast Company. Nous avons aussi lancé plusieurs produits phares, notamment l'étui clavier Combo Touch pour iPad, la souris gaming Pro X Superlight 2 et la cinquième génération du casque Astro A50. Ces succès reflètent nos investissements stratégiques dans la recherche et développement, qui représentent environ 6% du chiffre d'affaires, ainsi que l'engagement de nos équipes de design et d'ingénierie de classe mondiale.

Doubler la mise dans le B2B: Alors que nous avons continué à obtenir des résultats solides sur les canaux grand public, nous avons intensifié nos efforts dans le domaine du B2B. Notre nouvelle organisation Logitech for Business a permis une croissance solide dans les catégories de la collaboration vidéo, des casques, claviers et souris. Des produits comme la caméra Sight et la solution tout-en-un de visioconférence Rally Board 65, enrichis de fonctionnalités intelligentes basées sur l'IA, contribuent à dynamiser ce segment. Cette nouvelle structure organisationnelle B2B nous a permis d'optimiser notre approche commerciale et d'atteindre une croissance à deux chiffres dans les services, ainsi que dans le nouveau segment de l'Éducation.

Excellence géographique: Présents dans plus de 150 pays, nous avons oeuvré durant tout l'exercice à déployer nos meilleures pratiques et stratégies éprouvées sur chaque marché, afin d'offrir le meilleur de notre expertise globale au niveau local. Ainsi, nous avons enregistré une croissance des ventes à taux de change constant dans nos trois grandes régions.

Une excellence opérationnelle comme levier: Notre résilience et notre excellence opérationnelle constituent depuis longtemps des atouts stratégiques majeurs de Logitech. En 2025, la réduction ciblée des coûts de production a permis des économies records, tout en générant la deuxième meilleure marge brute non-GAAP annuelle de la décennie. Nous fabriquons cinq produits chaque seconde, tout en garantissant un haut niveau de qualité, de service et de maîtrise des coûts. Nous veillons également à améliorer en permanence la performance environnementale de nos produits en intégrant la durabilité dans toute notre chaîne d'approvisionnement.

Tous ces éléments, conjugués à la marque emblématique et fiable que nous bâtissons, ont contribué à nos résultats 2025 et à notre mission: étendre le potentiel humain au travail et dans le jeu.

UN ENGAGEMENT SUR LES ESPACES DE TRAVAIL ET DE JEU, PORTÉS PAR LES GRANDES TENDANCES DU MARCHÉ

Lors de notre journée annuelle des investisseurs en début d'année, nous avons présenté notre stratégie axée sur les grands secteurs du travail et du jeu – un marché potentiel en forte croissance estimé à 24 milliards de dollars. Notre chiffre d'affaires actuel est de 4,6 milliards de dollars, mais notre potentiel englobe des segments comme le Gaming, l'environnement de travail personnel, le marché B2B, et de nouveaux secteurs verticaux, l'éducation, la santé et le secteur public.

Ce vaste marché connaît une croissance soutenue. Il offre à Logitech une excellente opportunité d'asseoir son rôle de leader, de gagner des parts de marché et de se développer dans les années à venir, porté par plusieurs macro-tendances de long terme.

Premièrement, l'intelligence artificielle (IA). L'IA Générative, l'Edge AI et l'IA Agentique sont des marchés en pleine expansion qui nous aident à concevoir des expériences plus intelligentes. Nous utilisons déjà l'Edge AI dans des produits comme le casque Zone 2, le capteur Spot ou la caméra Sight. Nous avons également développé un assistant de streaming intelligent alimenté par l'IA avec NVIDIA. Logitech se positionne comme un point d'accès à l'IA via des entrées multimodales – texte, image, audio, vidéo – grâce à nos dispositifs présents dans vos mains, sur votre tête ou devant vos yeux. Dans un contexte d'adoption rapide et sans précédent de l'IA, Logitech dispose de nombreuses nouvelles opportunités d'innovation. Notre rôle d'interface entre l'humain et le monde numérique est plus central que jamais, et l'opportunité d'étendre le potentiel humain n'a jamais été aussi grande.

Deuxièmement, les nouvelles façons de travailler. La plupart des entreprises et des individus ont maintenant adopté des modes de travail hybrides. Quelle que soit la politique de leur employeur, la plupart des employés dans le monde travaillent aujourd'hui depuis au moins deux endroits: bureaux, domicile, cafés, hôtels, aéroports… 71% des entreprises de l'indice Global 500 sont clientes de Logitech, et 1 salle de réunion sur 3 est équipée Logitech. Ceci confirme notre position de leader sur le marché de la visioconférence et des solutions de travail personnelles. Mais le potentiel reste énorme: plus de 75% des salles de réunion ne sont pas encore équipées. Partout où l'on travaille, Logitech peut saisir une opportunité d'être présent.

Pour finir, le gaming poursuit sa croissance. C'est désormais une activité grand public, appréciée des hommes comme des femmes, des jeunes comme des moins jeunes. Une grande partie de son succès peut être attribuée au fait que le jeu vidéo est devenu bien plus qu'un simple jeu. C'est un sport – le Comité International Olympique a créé le tout premier programme d'Esports olympiques ; et c'est une formidable forme de lien social et de divertissement – pour les Américains de moins de 45 ans, le temps consacré au gaming dépasse celui passé devant la télévision et les films réunis.

TRANSITION DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après huit ans, Wendy Becker, présidente du conseil d'administration de Logitech, a annoncé sa décision de se retirer lors de l'assemblée générale annuelle. Son mandat s'étend sur la période des plus fortes années de croissance de Logitech, tant en chiffre d'affaires qu'en retour pour les actionnaires. Nous la remercions pour ses nombreuses années de service, ses conseils stratégiques et son leadership exceptionnel. Durant sa présidence, Logitech a consolidé son organisation B2B, Logitech For Business, traversé la pandémie et renoué avec la croissance, accéléré son rythme d'innovation, et organisé une transition fluide vers le quatrième CEO de son histoire.

Un comité spécial du conseil d'administration a été chargé de désigner un successeur à Wendy, et a proposé à l'unanimité la nomination de Guy Gecht. Reconnu pour avoir dirigé et conseillé des entreprises technologiques en phase d'innovation et de croissance, Guy apporte des décennies d'expérience à la fois exécutive et au sein de conseils d'administration. Cofondateur et ancien codirecteur général d'E.Merge Technology Acquisition Corp., il a également été directeur général de la société cotée en bourse Electronics for Imaging (EFI) de 2000 à 2018. Durant cette période, il a transformé l'entreprise en un leader mondial de la technologie d'impression numérique. Membre non exécutif du conseil d'administration de Logitech depuis septembre 2019, Guy a assuré la fonction de directeur général par intérim de juin à décembre 2023, juste avant la nomination d'Hanneke Faber à ce poste. Sa nomination sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'entreprise.

PERSPECTIVES

Nous avons clôturé l'exercice 2025 avec une excellente dynamique. Pour l'exercice 2026, nous évoluons dans un contexte d'incertitude. Les conflits géopolitiques, la fluctuation des droits de douane et l'évolution du sentiment des consommateurs et des entreprises sont autant de facteurs qui façonnent l'environnement actuel.

Dans ce contexte mouvementé, Logitech continuera de mener sa stratégie à long terme, telle que présentée en mars 2025 lors de notre journée annuelle des investisseurs, tout en restant fidèle à ses valeurs fondamentales. Trois principes guident désormais notre action: adopter une posture offensive, maîtriser rigoureusement nos coûts, et faire preuve d'agilité. Nous pouvons adopter une posture offensive car nous partons d'une base solide. Notre présence est mondiale: environ deux tiers de notre chiffre d'affaires net sont réalisés hors États-Unis. Nous bénéficions d'un réseau de production diversifié, flexible et implanté dans six pays. Nous nous appuyons sur une marque forte avec des clients fidèles et des parts de marché solides, un bilan sain et d'équipes commerciales et opérationnelles chevronnées. Cela dit, la discipline financière et l'agilité sont plus cruciales que jamais.

Nos équipes ont le talent, la passion et la détermination de réussir, et notre culture d'entreprise unique est plus forte que jamais. Nous avons hâte de poursuivre cette trajectoire d'innovation et de création de valeur pour nos actionnaires.

Wendy Becker
Présidente du Conseil d'administration

Hanneke Faber
Chief Executive Officer

24 juillet 2025

A nos actionnaires,

Nous vous invitons cordialement à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2025 de Logitech International S.A. L'Assemblée aura lieu le mardi 9 septembre 2025 à 9h00 HDEC au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation à l'Assemblée, qui comprend un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée ainsi que des instructions sur la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote. Pour davantage d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles, veuillez vous référer à notre proxy statement du 24 juillet 2025 (le "Proxy Statement").

Que vous envisagiez de participer à l'Assemblée générale ordinaire 2025 ou non, votre vote est important, et vous êtes encouragés à prendre les dispositions nécessaires pour que vos actions soient représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.

Wendy Becker
Présidente du Conseil d'administration

LOGITECH INTERNATIONAL S.A.
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
Mardi 9 septembre 2025

9h00 heure d'été d'Europe centrale (l'enregistrement débute à 8h30)
SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

*****

ORDRE DU JOUR

Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2025
2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants pour l'exercice 2025
3. Vote consultatif relatif au Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2025
4. Vote consultatif relatif au Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2025
5. Emploi du bénéfice disponible résultant du bilan et fixation d'un dividende
6. Modification des Statuts: Renouvellement de la marge de fluctuation du capital
7. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2025
8. Élections au Conseil d'administration
   - 8.A. Réélection de M. Donald Allan
   - 8.B. Réélection de Dr. Edouard Bugnion
   - 8.C. Réélection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber
   - 8.D. Réélection de M. Guy Gecht
   - 8.E. Réélection de M. Christopher Jones
   - 8.F. Réélection de Mme Marjorie Lao
   - 8.G. Réélection de M. Owen Mahoney
   - 8.H. Réélection de Mme Neela Montgomery
   - 8.I. Réélection de M. Kwok Wang Ng
   - 8.J. Réélection de Mme Deborah Thomas
   - 8.K. Réélection de M. Sascha Zahnd
9. Élection du Président du Conseil d'administration
10. Élections au Comité de rémunération
    - 10.A. Réélection de M. Donald Allan
    - 10.B. Réélection de M. Kwok Wang Ng
    - 10.C. Réélection de Mme Neela Montgomery
    - 10.D. Réélection de Mme Deborah Thomas

11. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour l’Année de Service 2025 - 2026
12. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2027
13. Réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'experte-comptable agréée indépendante de Logitech pour l'exercice 2026
14. Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentante indépendante

Hautemorges, Suisse, le 24 juillet 2025
Le Conseil d'administration

Propositions et Explications

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2025.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2025 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à la disposition des actionnaires inscrit(e)s à ou avant la date de cette invitation. Le rapport annuel contient également les rapports des organes de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes annuels, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus à l'adresse http://ir.logitech.com.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes annuels de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. En cas de vote négatif sur cette proposition, le Conseil d'administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin que les actionnaires puissent réexaminer cette proposition.

KPMG SA, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve à l'Assemblée générale ordinaire 2025 de Logitech d'approuver les comptes consolidés et annuels de Logitech International S.A. KPMG SA est parvenue à la conclusion que les comptes consolidés pour l'exercice se terminant au 31 mars 2025 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorie conformément aux principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis (U.S. GAAP) et en conformité avec le droit suisse. KPMG SA a en outre exprimé son opinion et confirmé que les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice disponible sont conformes au droit suisse et aux Statuts de Logitech International S.A et que le Rapport de rémunération contient les informations requises par le droit suisse et est conforme aux Statuts.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel 2025, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2025.

Point 2
Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants pour l'exercice 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech telle qu' exposée dans la section “Compensation Discussion and Analysis” du Rapport de rémunération pour l'exercice 2025 figurant dans le Proxy Statement.

Explication

Depuis 2009, le Conseil d'administration de Logitech demande chaque année aux actionnaires d'approuver la philosophie, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, telles que décrites et exposées dans le chapitre "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération selon le droit américain figurant dans le Proxy Statement, par le biais d'une proposition connue sous le nom de proposition "Say-on-Pay". Dès l'Assemblée générale 2011, le vote consultatif Say-on-Pay est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées soumises aux règles américaines sur le proxy statement, y compris Logitech. Chaque année depuis lors, les actionnaires ont soutenu notre philosophie, notre politique et nos pratiques de rémunération.

Lors de l'Assemblée générale 2023, les actionnaires ont approuvé la proposition de procéder au vote Say-on-Pay annuellement. Par conséquent, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération, y compris la section "Compensation Discussion and Analysis", le tableau "Summary Compensation" et les tableaux récapitulatifs des rémunérations, annexes, et notes explicatives relatives au Proxy Statement. Le vote dans le cadre du Point 2 ne vise pas à traite des éléments spécifiques de la rémunération ou à désigner un membre particulier des organes dirigeants. Il s'agit plutôt d'un vote sur l’ensemble de la rémunération de ces membres des organes dirigeants ainsi que sur la philosophie, les politiques et les pratiques de rémunération, telles que décrites dans le Rapport de rémunération selon le droit américain, tel que contenu dans le Proxy Statement.

Le vote Say-on-Pay est consultatif et, par conséquent, il n'est pas contraignant. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines sur le Proxy Statement applicables. Ce vote est par conséquent indépendant de, et s'ajoute au, vote contraignant sur l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2026 tel que prévu au Point 11 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2027 tel que prévu au Point 12 ci-dessous. Toutefois, ce vote Say-on-Pay nous fournira des informations concernant le point de vue de nos actionnaires par rapport à la philosophie, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération (Compensation Committee)pourra prendre en considération en déterminant les rémunérations des membres des organes dirigeants dans le futur. Le Comité de rémunération cherchera à comprendre les raisons d'éventuels résultats négatifs significatifs.

Comme indiqué dans la section "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération selon le droit américain pour l'exercice 2025 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à:

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir des membres des organes dirigeants qui sont capables de créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;
- favoriser une culture orientée vers la performance;
- faire dépendre la majorité de la rémunération totale des performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque disproportionnées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants sur les intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et

- refléter le rôle et la performance passée d'un membre d'un organe dirigeant par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Bien que la rémunération joue un rôle essentiel pour attirer, retenir et motiver les meilleurs personnes cadres et les membres du personnel, nous estimons qu'elle n'est ni la seule ni l'unique raison pour laquelle des cadres et membres du personnel exceptionnels décident de rejoindre et de rester chez Logitech, ni pourquoi ils s'investissent pour obtenir des résultats favorables aux actionnaires et autres parties prenantes. A cet égard, tant le Comité de rémunération du Conseil que la Direction estiment que fournir un environnement de travail et des opportunités permettant aux cadres et aux membres du personnel de se développer, d'exprimer leur propre potentiel et de faire la différence constitue également un élément essentiel du succès de Logitech dans l'embauche, la motivation et la fidélisation de ses cadres et des membres du personnel.

Le Comité de rémunération du Conseil a établi un programme de rémunération qui est décrit plus précisément dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2025 inclus dans le Proxy Statement. Le Rapport de rémunération pour l'exercice 2025 décrit également les principes directeurs de rémunération de Logitech, les risques et la conception du programme de rémunération, ainsi que la rémunération versée au cours de l'exercice 2025.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la décision consultative suivante:

"La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2025, y compris la section "Compensation Discussion and Analysis", le tableau "Summary Compensation Table for Fiscal Year 2025" et les tableaux résumant les rémunérations, les notes et les explications y relatives sont approuvés."

Point 3
Vote consultatif relatif au Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, à titre consultatif, le Rapport de rémunération pour l'exercice 2025.

Explication

En vertu du droit suisse des sociétés, nous sommes tenus de préparer un Rapport de rémunération distinct et de le soumettre annuellement pour vote consultatif à nos actionnaires. Le Rapport de rémunération selon le droit suisse actuel présente, pour les exercices se terminant les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction.

En ce qui concerne la rémunération de la Direction, nous notons que lors de notre Assemblée générale ordinaire 2023, les actionnaires ont approuvé le montant maximum de la rémunération globale de l'exercice 2025 pour la Direction d'un montant total de USD 26,7 millions, 83,7% des actionnaires ayant voté en faveur de la proposition. Les actionnaires ont également approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024, respectivement, les montants maximums de la rémunération globale du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2023 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2024 et la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025, respectivement, de CHF 3,7 millions et de CHF 3,9 millions, respectivement 96,80% et 94.93% des actionnaires ayant voté en faveur de ces propositions.

Pour notre Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2025 ainsi que le rapport de notre réviseur y afférent, tels qu'ils sont inclus dans le Proxy Statement, veuillez vous référer à la section "Compensation Tables Audited Under Swiss Law" du Proxy Statement.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires un vote **en faveur**, à titre consultatif, du Rapport de rémunération pour l'exercice 2025.

Point 4
Vote consultatif sur le Rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, le Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2025.

Notre Rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2025 peut être obtenus sur internet à l'adresse https://ir.logitech.com/financial-info/annual-reports/default.aspx.

Explication

En vertu du droit suisse des sociétés, nous sommes tenus de préparer un Rapport sur les questions non financières et de le soumettre annuellement à nos actionnaires pour vote consultatif lors de notre Assemblée générale ordinaire.

Notre Rapport sur les questions non financières contient des informations sur le programme de développement durable de Logitech, ses objectifs et les progrès réalisés en matière environnementale, climatique, sociale, d'emploi et de lutte contre la corruption, comme l'exige l'article 964b du Code des obligations suisse et l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

ERM Certification and Verification Services Limited a fourni une assurance limitée ("limited assurance") conformément à l'International Standard on Assurance Engagement (ISAE) 3000 (révisé) sur des indicateurs de performance clés sélectionnés, inclus dans notre Rapport sur les questions non financières.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter, à titre consultatif, **en faveur** du Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2025.

Point 5
Emploi du bénéfice disponible résultant du bilan et fixation d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation suivante du bénéfice disponible résultant du bilan (en milliers):

		Exercice clôturé au 31 mars 2025
Paiement d'un dividende d'un montant de	CHF	212'933
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice		—
A reporter		1'936'469
Total de l'affection du bénéfice disponible		2'149'402
Actions propres		(1'337'450)
Bénéfice disponible à l'affectation	CHF	811'952

Le Conseil d'administration approuve et propose une distribution brute de CHF 1,26 par action ou environ USD 1,43 par action sur la base du taux de change CHF-USD du 31 mars 2025. Sur la base des nombre d'actions le 31 mars 2025 (148'509'018 actions) et du dividende proposé par action, le dividende brut total maximum s'élèverait à CHF 187,1 millions (environ USD 212,4 millions sur la base du taux de change CHF-USD au 31 mars 2025).

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société ou ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, un dividende de CHF 1,26 par action (ou approximativement CHF 0,8190 par action après déduction de 35% d'impôt anticipé suisse) sera versé le ou aux alentours du 24 septembre 2025 à tous les actionnaires enregistré(e)s à la date de clôture. La date de clôture sera vraisemblablement le 23 septembre 2025. Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 22 septembre 2025. S'agissant des paiements effectués en US Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 9 septembre 2025.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'emploi du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation lors de chaque assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société faîtière du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut de CHF 1,26 par action représente, si elle est approuvée, une augmentation d'approximativement CHF 0,10 de CHF 1,16 par action à CHF 1,26 par action. Cette proposition d'augmentation du dividende démontre l'engagement continu de Logitech de restituer de manière constante des liquidités aux actionnaires. Depuis l'exercice 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende brut annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit en principe de proposer un dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par l'organe de révision de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice disponible résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver une part du bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance future de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice disponible résultant du bilan pour l'exercice 2025, y compris le paiement d'un dividende aux actionnaires de CHF 1,26 par action nominative.

Point 6
Modification des Statuts: Renouvellement de la marge de fluctuation du capital

Proposition

Le Conseil d'administration propose que la marge de fluctuation du capital existante de la Société, qui autorise le Conseil d'administration à émettre des actions, à racheter et à annuler des actions ou à réduire la valeur nominale des actions, soit renouvelée pour une période prenant fin cinq ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire 2025, soit le 9 septembre 2030.

Les modifications proposées aux articles 27 et 28 de nos Statuts sont présentées en Annexe 6 du Proxy Statement.

Explication

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023, nos actionnaires ont approuvé la marge de fluctuation du capital existante de la Société, qui autorise le Conseil d'administration, jusqu'au 13 septembre 2028, à émettre de nouvelles actions, à racheter et annuler des actions ou à réduire la valeur nominale des actions. Suite à l'adoption de la marge de fluctuation du capital, nous avons fait usage de cette compétence pour procéder à des rachats d'actions destinés à être annulés dans le cadre de notre programme de rachat d'actions annoncé le 21 juin 2023 (“Le Programme de rachat d’actions 2023”) pour un montant maximal de USD 1 milliard; comme indiqué le 5 mars 2025, cette limite a été ensuite portée à un maximum de 1,6 milliard de dollars américains.

Au terme du mois de juin 2025, nous avons racheté des actions pour une valeur totale d’environs 1,08 milliard USD dans le cadre du Programme de rachat d’actions 2023 et avons annulé ou approuvé l’annulation d’un total de 12'322 '160 de ces actions, laissant un solde d’autorisation pour l'annulation de 4'988'502 actions. Étant donné que nous prévoyons de poursuivre le rachat d’actions au-delà de la date du Proxy Statement ainsi qu'après l'Assemblée générale ordinaire 2025, nous continuerons à annuler des actions, et à réduire ainsi davantage le solde d'autorisation disponible à cette fin. Par conséquent, le Conseil d'administration estime qu'à la lumière de l'épuisement imminent de la capacité d’annulation prévue par la marge de fluctuation du capital actuelle, il est opportun et dans le meilleur intérêt de la Société de renouveler ladite marge de fluctuation du capital selon des termes essentiellement similaires à ceux approuvés lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023. Ce renouvellement permettrait à la Société de continuer à racheter des actions, à annuler ces actions rachetées et à émettre de nouvelles actions, sous réserve de conditions sensiblement identiques à celles approuvés lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

En conséquence, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de renouveler son autorisation en vertu de la marge de fluctuation du capital pour une période supplémentaire de cinq ans, jusqu'au 9 septembre 2030. Conformément à la demande de renouvellement, le Conseil serait autorisé à augmenter le capital-actions actuel déclaré jusqu'à 10 % ou à le réduire jusqu'à 10 % par annulation des actions ou réduction de la valeur nominale des actions. Le nouvel article 28 révisé de nos Statuts continuerait de garantir que la Société n'émette pas de nouvelles actions dans le cadre de la marge de fluctuation du capital proposée ou du capital conditionnel existant pour les obligations convertibles, pour un total dépassant 10 % du capital-actions de la Société à la date de 'Assemblée générale, dans les situations où les droits préférentiels de souscription des actionnaires sont restreints ou exclus.

Le Conseil d'administration n'a actuellement aucun projet d'émettre des actions dans le cadre de la marge de fluctuation du capital. Le capital-actions ne serait augmenté que si et dans la mesure où le Conseil d'administration décide de faire usage de son autorisation.

Si la proposition relative à ce point de l'ordre du jour est approuvée, nous solliciterons toujours l'approbation des actionnaires pour les émissions d'actions dans la mesure requise par la réglementation du Nasdaq. Conformément à la réglementation en vigueur du Nasdaq, l'approbation des actionnaires est en principe requise, sous réserve de certaines exceptions énumérées, lorsque des actions ordinaires ou des instruments convertibles ou exerçables en actions ordinaires doivent émis, dans le cadre d'une ou plusieurs transactions connexes, et lorsque ces actions ordinaires représentent 20 % ou plus des droits de vote ou des actions ordinaires en circulation de la société. La réglementation du Nasdaq exige également l'approbation des actionnaires pour toute émission d'actions qui entraînerait un changement de contrôle de la société, ainsi que pour les émissions d'actions dans le cadre de certains plans d’avantages en action ou transactions avec des personnes proches.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

Le renouvellement de la marge de fluctuation du capital demandée requiert l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins deux tiers des voix représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, et d'une majorité absolue de la valeur nominale des actions représentée lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de la proposition de modifier les articles 27 et 28 des Statuts de la Société.

Point 7
Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge à ses membres ainsi qu'aux membres de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2025.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 7 du Code suisse des obligations, les actionnaires sont invité(e)s à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2025 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2025 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de douze mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions. Les membres du Conseil d'administration ou les membres de la Direction de Logitech n'ont pas le droit de voter sur le point 7 de l'ordre du jour.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2025.

Point 8
Élection au Conseil d'administration

Explication

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 12 membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Sur recommandation du Comité de nomination et de gouvernance (*Nominating and Governance Committee*), le Conseil d'administration a nommé l'ensemble des membres en fonction, à l'exception de Mme Becker qui a décidé de ne pas se représenter, pour un nouveau mandat d'un an, débutant après la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 et prenant fin après la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2026. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

Selon le droit suisse des sociétés anonymes, les membres du Conseil d'administration ne peuvent être élus que par les actionnaires. Si les personnes mentionnées ci-dessous sont élues, le Conseil sera composé de onze membres. Le Conseil n'a aucune raison de penser que l'un ou l'autre des membres présentant leur candidature ne souhaitera pas ou ne sera pas en mesure d'assumer son rôle de membre au Conseil d'administration en cas d'élection.

Pour davantage d'informations sur le Conseil d'administration, en particulier sur ses membres actuels, ses comités, et la façon dont le Conseil supervise les activités des dirigeants de Logitech, et d'autres informations, nous vous prions de vous référer à la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

8.A. Réélection de M. Donald Allan

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Donald Allan au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Allan se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.B. Réélection de Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Dr. Edouard Bugnion au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Dr. Bugnion se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.C. Réélection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber

Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Faber se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.D. Réélection de M. Guy Gecht

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guy Gecht au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Gecht se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.E. Réélection de M. Christopher Jones

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Christopher Jones au Conseil d'administration pour un mandat d'un prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Jones se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.F. Réélection de Mme Marjorie Lao

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Marjorie Lao au Conseil d'administration pour un mandat d'un prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Lao se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.G. Réélection de M. Owen Mahoney

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Owen Mahoney au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Mahoney se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.H. Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Neela Montgomery au Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Montgomery se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.I. Réélection de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Kwok Wang Ng au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Ng se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.J. Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Deborah Thomas au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.K. Réélection de M. Sascha Zahnd

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Sascha Zahnd au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Zahnd se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil d'administration de chacun(e) des membres candidat(e)s mentionné(e)s ci-dessus.

Point 9
Élection du Président du Conseil d'administration

Explication

Le droit suisse des sociétés exige que la présidence du Conseil d'administration soit élu(e) à l'occasion de chaque assemblée générale ordinaire pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Comme annoncé le 1er juillet 2024, Mme Becker a décidé de ne pas se représenter en tant qu'administratrice lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Conformément aux meilleures pratiques actuelles en matière de gouvernance d'entreprise et à la suite d'un processus d'examen mené par un comité spécial du Conseil d'administration, le Conseil a choisi à l'unanimité M. Guy Gecht comme candidat à la tête du Conseil d'administration en qualité de président indépendant. M. Gecht est membre non exécutif du Conseil d'administration depuis 2019, président actuel du Comité technologie et innovation de la Société, et siège également au Comité des nominations et de la gouvernance de la Société. Avant la nomination de Mme Faber au poste de CEO, il a également assumé le rôle de CEO par intérim de juin 2023 à décembre 2023. Comme indiqué dans sa biographie et ses qualifications dans la section"Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" à la page 32 du Proxy Statement, M. Gecht apporte au Conseil d'administration une vaste expérience en gestion ainsi qu'une expertise dans les domaines de la technologie et de la cybersécurité.

Proposition

Le Conseil d'administration propose unanimement d'élire M. Gecht en qualité de Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection de M. Gecht en qualité de Président du Conseil d'administration.

Point 10
Élection au Comité de rémunération

Explication

Notre Comité de rémunération (*Compensation Committee*) est actuellement composé de quatre membres. tous candidats à leur réélection au Conseil d'administration et au Comité de rémunération. Conformément au droit suisse des sociétés, les personnes membres du comité de rémunération doivent être élues annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les personnes membres du Conseil d'administration peuvent être élues en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose de réélire tous les membres actuels du Comité de rémunération pour un nouveau mandat d'une année. Comme le requiert le règlement du Comité de rémunération, l'ensemble des membres présentant leur candidature est considéré comme indépendant conformément aux exigences des règles de cotation de la bourse Nasdaq, à la définition d'"outside director" selon la section 162(m) du U.S. Internal Revenue Code de 1986, telle que modifiée, à la définition d'un "non-employee director" pour les besoins de la règle 16b-3 promulguée par l'U.S. Securities and Exchange Commission, et à la règle 10C-1(b)(1) du U.S. Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée.

Le mandat prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidature.

10.A. Réélection de M. Donald Allan

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Donald Allan au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Allan se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

10.B. Réélection de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Kwok Wang Ng au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Ng se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors " du Proxy Statement.

10.C. Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Neela Montgomery au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors " du Proxy Statement.

10.D. Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Deborah Thomas au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors " du Proxy Statement.

Le Conseil d'administration a nommé M. Donald Allan président du Comité des rémunérations, sous réserve de sa réélection au Comité des rémunérations.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun(e) des membres candidat(e)s mentionné(e)s ci-dessus.

Point 11
Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Année de Service 2025-2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 3 900 000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2026 ("l'Année de Service 2025 - 2026").

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, la rémunération du Conseil d'administration doit être approuvée chaque année par les actionnaires lors d'un vote contraignant selon les modalités prévues dans les Statuts de Logitech. Selon l'article 19 quater paragraphe 1(a) des Statuts de Logitech les actionnaires doivent approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Selon les Statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilités de gestion consiste en paiements en espèces ainsi qu'en remise d'actions ou valeurs mobilières équivalentes. Le montant des paiements en espèce et des actions ou valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe qui tient compte des fonctions et des responsabilités assumées. La valeur des actions et des valeurs mobilières est valorisée aux conditions du marché au moment de leur octroi.

Le montant proposé d'un maximum de CHF 3'900'000 a été déterminé sur la base de dix membres non-exécutifs du Conseil d'administration et sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

En ce qui concerne les dix membres non-exécutifs du Conseil d'administration, la rémunération se compose des éléments suivants:

- Paiements en espèces d'un montant maximum de CHF 1'300'000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités, et les honoraires annuels pour un(e) président(e) non-exécutif(ve).
- Remises d'actions ou de valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum de CHF 2'200'000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.
- Autres paiements, y compris les contributions dues estimées de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum de CHF 400'000.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition et non ses composants individuels. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre des décisions alternatives concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2025 - 2026 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 3 900 000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Point 12
Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2027

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 28'302'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2027.

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, la rémunération de la Direction, doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les Statuts de Logitech. Selon l'article 19 quater, paragraphe 1(b) des Statuts de Logitech, les actionnaires doivent approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice. L'Assemblée générale ordinaire 2025 ayant lieu au milieu de l'exercice 2026 de Logitech, le prochain exercice pertinent est l'exercice 2027. Ce vote contraignant requis sur la rémunération de la Direction est indépendant des, et s'ajoute aux, votes say-on-pay consultatifs et non-contraignants prévus aux Point 2 et 3 ci-dessus.

La Direction de Logitech est actuellement composée de Mme Johanna (Hanneke) Faber (Chief Executive Officer), M. Matteo Anversa (Chief Financial Officer), M. Prakash Arunkundrum (President of Logitech for Business), et Mme Samantha Harnett (Chief Legal Officer).

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, la conception et les risques liés au programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2025 sont présentés dans le Rapport de rémunération figurant dans le Proxy Statement.

Le montant proposé de maximum USD 28'302'000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout:

- La Direction comprend quatre membres.
- Salaires de base brut d'un montant maximum de USD 3'300'000.
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de USD 6'700'000 à la valeur d'attribution. La rémunération en espèces liée à la performance sous forme de paiements incitatifs en espèces peut être acquise dans le cadre du Logitech Management Performance Bonus Plan (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée dans le cadre du Plan de Bonus est variable et basée sur la réalisation des objectifs de l'entreprise, des objectifs individuels des membres de la Direction ou d'autres objectifs de performance et devrait continuer à se situer entre 0 % et 200 % de l'objectif incitatif cible pour l'exercice 2027. Le montant maximum des bonus liés à la performance pour l'exercice 2027 suppose une réalisation maximale de tous les objectifs de performance.
- Primes incitatives basées sur des actions d'un montant maximum de USD 16'900'000 à la valeur d'attribution. Les rémunérations incitatives à long terme basées sur des actions ("Equity Awards") sont généralement accordées sous la forme de Restricted Stock Units ("PSUs") liées à la performance. Afin de s'aligner sur la méthodologie utilisée dans le Rapport de rémunération dans le Proxy Statement, où la valeur des PSUs est publiée en fonction de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi, la valeur de marché au moment de l'octroi a été prise en compte pour calculer le montant maximal des primes à long terme à base de titres. Les objectifs de primes sous forme de PSUs octroyées à la Direction au cours de l'exercice 2027 seront déterminés au début de la période de performance de trois ans et le nombre d'actions qui seront acquises à la fin de la période de performance de trois ans devrait continuer à varier de 0 à 200% des objectifs d'actions de la Direction en fonction de la performance de la Société.
- Autre rémunération d'un montant maximum de USD 1'402'000. Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour les services de conseils fiscaux et les dépenses y relatives, des contributions de l'employeur au plan d'épargne 401(k) , des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeuse aux primes d'assurance maladie, la prise en charge de frais liés à des déménagements ou de longs voyages professionnels, les contributions aux plans de prévoyance à prestations définies, la contribution due estimée de l'employeuse pour la sécurité sociale et Medicare et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les

membres de la Direction. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à offrir de la flexibilité pour couvrir ces éléments de rémunération le cas échéant.

Les actionnaires approuvent le montant maximum global de la rémunération tel que décrit dans la proposition et non ses composants individuels. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes actuelles de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum global de la rémunération approuvé par les actionnaires. La rémunération effectivement accordée aux membres de la Direction pour l'exercice 2027 sera divulguée dans le Rapport de rémunération inclus dans le Proxy Statement pour l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de USD 28’302’000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2027.

Point 13

Réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'experte-comptable agréée indépendante de Logitech pour l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour un mandat d'un an et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2026 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil, la réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. est proposée pour une nouvelle période d'une année. KPMG SA a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d'Audit a également nommé KPMG LLP, une société américaine appartenant au même groupe que KPMG SA, en qualité d'experte-comptable agréée indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 pour le reporting selon la législation américaine sur les papiers valeurs. Les Statuts de Logitech ne requièrent pas que les actionnaires ratifient la nomination de KPMG LLP en qualité d'experte-comptable agréée indépendante de la Société. Toutefois, Logitech soumet la nomination de KPMG LLP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d'Audit réexaminera sa décision de renommer KPMG LLP. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d'Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LLP durant l'année si le Comité devait décider qu'un tel changement est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG SA et à KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'experte-comptable agréée indépendante de la Société pour l'exercice 2025, ainsi que d'autres informations concernant KPMG SA et KPMG LLP, figurent dans le Proxy Statement, sous la rubrique "Independent Auditors" et "Report of the Audit Committee".

Une ou plusieurs personnes représentantes de KPMG SA seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025. Elles auront la possibilité de faire une déclaration lors de l'Assemblée générale et il est attendu d'elles qu'elles soient disponibles pour répondre aux questions des actionnaires.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'experte-comptable agréée indépendante, chacune pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Point 14

Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentante indépendante

Le droit suisse des sociétés anonymes exige que la personne représentante indépendante des actionnaires (la "Représentante indépendante") soit élue à l'occasion de chaque assemblée générale ordinaire pour un mandat d'un an se terminant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentante indépendante pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés anonymes, chaque actionnaire peut être représenté(e) à l'assemblée générale par une Représentante indépendante. Le Conseil d'administration propose l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger comme Représentante indépendante pour exercer cette fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire 2026 de la Société et, le cas échéant, lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue avant l'Assemblée générale ordinaire 2026. Regina Wenger, associée principale de l'Étude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, est une notaire réputée basée à Lausanne, en Suisse, et ancienne présidente de la Fédération suisse des notaires. L'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger a confirmé à la Société qu'elle possède l'indépendance nécessaire pour assumer ses responsabilités.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2025, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentante indépendante.

Informations Générales pour les Actionnaires Inscrits au Registre des Actions

POURQUOI AI-JE REÇU CETTE "INVITATION"?	Cette invitation, y compris les indications sur l'organisation qu'elle contient, est communiquée aux actionnaires inscrit(e)s au registre des actions et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce. En sus de cette invitation (laquelle est également disponible en allemand et en anglais), nous avons déposé notre Proxy Statement (y compris l'invitation qui y figure) auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission afin de nous conformer aux règles américaines en matière de proxy statement. La version anglaise de cette invitation est déterminante. La carte-réponse (*response coupon*) ou la carte d'instruction (*proxy card*) vous est adressée au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mardi 9 septembre 2025 à 9h00, heure d'été d'Europe centrale, au SwissTech Convention Center, EPFL, à Lausanne, en Suisse.
QUI PEUT VOTER À L'ASSEMBLÉE?	Les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par Computershare, le "Transfer Agent" américain de Logitech) le mercredi 3 septembre 2025 peuvent voter à l'Assemblée. Aucun(e) actionnaire ne pourra être inscrit(e) au registre des actions entre le 3 septembre 2025 et le jour suivant celui de l'Assemblée.
COMMENT PUIS-JE ME PROCURER LE PROXY STATEMENT DE LOGITECH, LE RAPPORT ANNUEL AINSI QUE LES AUTRES DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES?	Une copie de notre rapport annuel 2025 aux actionnaires, qui contient le rapport annuel, les comptes consolidés de Logitech International S.A. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, et les rapports de l'organe de révision y relatifs, cette invitation, le Proxy Statement ainsi que notre rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2025 que nous avons déposé auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse http://ir.logitech.com. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des exemplaires de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse ou aux Etats-Unis aux adresses mentionnées ci-dessus, ou en contactant notre groupe investor relations à l'adresse IR@logitech.com ou au +1-510-916-9842.
COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE NE PEUX PAS PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE?	Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée en personne, vous pouvez donner procuration à la Représentante indépendante, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrit(e)s (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain) ou sur la carte-réponse, respectivement la carte d'instruction (proxy card).

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès (*access code*) indiqué sur la carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("*Grant Procuration*") et soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("*Send*").

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Cochez la case "Option 3" sur la carte-réponse ci-joint. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte-réponse dûment complétée à l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger au moyen de l'enveloppe affranchie annexée adressée à Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Switzerland.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case signalée par une flèche sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner la Représentante indépendante, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Soumettre" ("*Submit*").

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card), veuillez cocher la case "Oui" ("*Yes*") sur la Carte d'instruction pour choisir la Représentante indépendante, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée en personne, vous devez obtenir une carte d'admission. Vous pouvez commander votre carte d'admission sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrit(e)s (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain) ou sur la carte-réponse, respectivement la carte d'instruction (proxy card) et nous vous ferons parvenir une carte d'admission à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'admission avant l'Assemblée et êtes un(e) actionnaire inscrit(e) au 3 septembre 2025, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'admission" ("*Order Admission Card*").

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Cochez la case "Option 1" sur la carte-réponse ci-joint. Veuillez ensuite retourner votre carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au mercredi 3 septembre 2025 au plus tard.

	REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case signalée par une flèche sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. **REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION –** Si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au mercredi 3 septembre 2025 au plus tard.
PUIS-JE DEMANDER À UNE AUTRE PERSONNE DE ME REPRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE?	Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que la Représentante indépendante vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la carte-réponse (pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse) ou, si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card) (pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain), veuillez cocher la case de la carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la carte d'instruction. Que ce soit sur la carte-réponse ou sur la carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech, respectivement la carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Broadridge, en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 3 septembre 2025. Nous enverrons une carte d'admission à l'Assemblée à la personne représentante que vous aurez désignée. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'admission à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre personne représentant. Si vous avez demandé et reçu une carte d'admission afin d'assister à l'Assemblée en personne, vous pouvez également autoriser sur la carte d'admission quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'admission dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.
PUIS-JE VENDRE MES ACTIONS AVANT L'ASSEMBLÉE SI J'AI DÉJÀ VOTÉ?	Logitech n'interdit pas le transfert d'actions avant l'Assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le registre des actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du registre des actions le mercredi 3 septembre 2025 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de participer à l'Assemblée et d'y exercer le droit de vote lié à ces actions.

SI JE DONNE PROCURATION, PUIS-JE CHANGER MON VOTE APRÈS AVOIR VOTÉ ?

Vous pouvez modifier votre vote par internet ou par courrier jusqu'au 3 septembre 2025. Vous pouvez également changer votre vote en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code d'accès et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur gvmanager-live.ch/logitech ou en demandant et en soumettant une nouvelle carte-réponse auprès de notre registre des actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à logitech@devigus.com). Pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain, vous pouvez révoquer votre vote en fournissant de nouvelles instructions de vote sur www.proxyvote.com, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle carte d'instruction (*proxy card*). Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre carte-réponse ou votre carte d'instruction, à moins que vous ne votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous ne demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Après avoir reçu le nouveau code d'accès, rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Octroyer une procuration" ("*Grant Procuration*"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au mercredi 3 septembre 2025 à 23h59 (heure d'été d'Europe centrale), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Si vous demandez une nouvelle carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle carte-réponse et nous la retourner d'ici au 3 septembre 2025 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au mercredi 3 septembre 2025 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous demandez une nouvelle carte d'instruction (proxy card) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle carte d'instruction et la retourner à Broadridge d'ici au 3 septembre 2025 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

SI JE DONNE PROCURATION, QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE DONNE PAS D'INSTRUCTIONS DE VOTE?	**REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET –** Si vous êtes un(e) actionnaire inscrit(e) et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions. **REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE –** Si vous êtes un(e) actionnaire inscrit(e) et que vous signez et retournez une carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction à la Représentante indépendante d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions amendées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.
	REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Si vous êtes un(e) actionnaire inscrit(e) et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction à la Représentante indépendante d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions amendées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée. **REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION –** Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une carte d'instruction (proxy card) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions amendées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.
QUI PUIS-JE CONTACTER POUR POSER DES QUESTIONS?	Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour exercer les droits de vote liés à vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-916-9842 ou à nous envoyer un email à l'adresse IR@logitech.com.